



Gaëtane Lemay
Greffière du comité
Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Sénat
Sénat du Canada
Gaetane.Lemay@sen.parl.gc.ca

Le 3 novembre 2022

Madame la Greffière,

Nous vous remercions d'avoir invité l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) à participer à l'étude du comité du 3 novembre 2022 sur Affaires mondiales Canada (AMC). Nos représentants ne peuvent malheureusement pas témoigner aujourd'hui, mais conformément à notre récente correspondance, nous aimerions vous présenter notre point de vue par écrit sur cette importante question.

Nous aimerions tout d'abord exprimer notre accord avec les commentaires exprimés par la présidente de l'Association professionnelle des agents du service extérieur (APASE), Pamela Isfeld, devant le Comité le 7 avril 2022. Elle avait soulevé plusieurs préoccupations concernant la sécurité, la santé et la sûreté et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel d'AMC déployé à l'extérieur du pays. Nous soutenons la position de l'APASE sur ces questions.

Notre syndicat, quant à lui, représente environ 850 membres d'AMC, dont quelque 450 spécialistes des technologies de l'information.

Notre principale préoccupation à l'heure actuelle concernant le Ministère concerne l'impartition. Le comité sait peut-être que le 24 octobre 2022, la présidente de l'IPFPC, Jennifer Carr, a comparu devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes (OGGO) pour discuter des effets néfastes de l'impartition sur nos membres, les services publics et les contribuables canadiens.

L'IPFPC est largement reconnu comme le principal expert en la matière sur la question de l'impartition au sein du gouvernement fédéral. Nous avons rédigé plusieurs rapports sur cette question cruciale, y compris une étude de la situation à AMC que j'ai jointe dans les deux langues à titre de référence pour le Comité. Nos recherches démontrent clairement que la sous-traitance de la sécurité des systèmes informatiques du gouvernement et des données qu'ils contiennent entraîne une augmentation des coûts, une baisse de la qualité des services, une diminution de la transparence et de la responsabilité ainsi qu'une perte de connaissances et de compétences institutionnelles. Ce travail devrait incontestablement être effectué par des professionnels de la fonction publique.

/2

Nos membres sont également préoccupés, à juste titre, par les risques sanitaires liés aux voyages dans certaines régions et certains endroits. En outre, les personnes déployées à l'étranger ne sont pas bien servies par l'infrastructure technologique conçue pour les soutenir. Par exemple, il leur est impossible d'échanger des documents par voie électronique avec l'Agence du revenu du Canada, et il n'existe pas de portail en ligne leur permettant de présenter facilement des demandes de remboursement de frais médicaux. Il en résulte une qualité de service moindre que celle offerte à leurs collègues travaillant au Canada.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue sur ces questions importantes, et nous nous réjouissons de collaborer avec le comité à l'avenir. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse president@pipsc.ca si nous pouvons vous être utiles dans les mois à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jennifer Carr".

Jennifer Carr
Présidente,
Institut professionnel de la fonction publique du Canada